



CANADA

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

BILI • NUMÉRO 012 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 8 octobre 2009

—
Coprésidente

L'honorable Sharon Carstairs

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le jeudi 8 octobre 2009

• (1300)

[Traduction]

Le cogreffier du comité (M. Andrew Chaplin) Chaplin: Honorables sénateurs, députés de la Chambre des communes,

[Français]

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection du coprésident de la Chambre des communes.

[Traduction]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le coprésident de la Chambre des communes doit être un représentant du parti ministériel.

[Français]

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour l'élection du coprésident.

[Traduction]

Monsieur Boughen.

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Je propose la candidature de Peter Goldring.

Le cogreffier (M. Andrew Chaplin): Il est proposé par M. Boughen propose que Peter Goldring soit élu coprésident du comité. Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

Le cogreffier (M. Andrew Chaplin): Je déclare la motion adoptée et Peter Goldring dûment élu coprésident du comité.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection du vice-président. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet.

L'hon. Mobina S.B. Jaffer: Je propose la candidature de Mauril Bélanger.

[Français]

Le cogreffier (M. Andrew Chaplin): Il a été proposé par la sénatrice Jaffer que M. Bélanger soit élu vice-coprésident du comité.

[Traduction]

Le comité a entendu la motion. Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le cogreffier (M. Andrew Chaplin): Je déclare la motion adoptée et M. Bélanger dûment élu vice-président du comité.

Sénateur Carstairs.

La coprésidente (La sénatrice Sharon Carstairs): Merci, chers collègues.

J'aimerais juste faire le point, mais je tiens d'abord à vous dire que le fait que les présidents de la Chambre des communes ont choisi de tenir notre réunion à 13 heures est tout à fait inacceptable. Des déclarations seront prononcées au Sénat à 13 h 30, suivies d'une

période de questions, ce qui signifie que la plupart d'entre nous ne pourront rester ici que pendant 15 minutes. Alors veuillez informer vos whips respectifs que nous aimerions retourner à notre plage horaire de midi.

Oui, sénateur Stratton.

• (1305)

L'hon. Terrance Stratton: Oui, j'aimerais insister sur le fait que bon nombre d'entre nous doivent se rendre à la chambre à 13 h 30, et il faut un peu de temps pour se préparer. Alors j'appuie vigoureusement la demande du sénateur Carstairs pour que la réunion soit tenue à midi si nous voulons obtenir des résultats.

Laissez-moi vous dire tout de suite que nous n'allons pas vraiment faire quelque chose de concret cet après-midi parce que nous aurons la tête ailleurs. Je demande donc la levée de la séance d'aujourd'hui afin que nous puissions établir une séance de travail pour la prochaine fois.

La coprésidente (La sénatrice Sharon Carstairs): Avant que vous proposiez officiellement une motion d'ajournement, j'aimerais juste expliquer aux membres ce qui s'est passé jusqu'à présent — si vous pouvez patienter un instant, sénateur Stratton.

Avant la rentrée parlementaire, les coprésidents ont écrit aux Présidents pour leur informer de la réception de notre rapport et pour s'enquérir de la prochaine étape à suivre. Nous avons également demandé si nous pouvions tenir une réunion avec eux. Cette réunion a eu lieu la première semaine de la rentrée. Le Président du Sénat était tout à fait à l'aise parce que le Sénat du Canada avait approuvé le rapport du comité à l'unanimité. Toutefois, aucune motion à cet effet n'a été proposée ni acceptée à la Chambre.

Le Président Milliken a fait savoir qu'il aimerait que cette motion soit approuvée à la Chambre avant qu'il ne prenne toute autre mesure. Nous avons alors convoqué une réunion du comité de direction. Les membres du comité de direction ont affirmé qu'ils voulaient s'entretenir avec les Présidents. Nous avons écrit aux Présidents le jour même et nous leur avons demandé de fixer une réunion avec nous. Celle-ci est prévue pour le mardi 20 octobre, à 10 h 45, au bureau du Président Kinsella.

Pour ma part, je ne pourrai pas y assister, étant donné que je serai à Genève, où je présiderai le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Mais je ne vois aucun inconvénient à ce que la réunion ait lieu en mon absence. J'espère que ce sera le cas puisque nous devons régler cette question au plus vite.

Voilà donc ce que nous avons entendu de la part des Présidents.

Entre-temps, le 30 septembre 2009, à exactement 11 h 8, j'ai reçu par courriel, et sans aucune lettre d'accompagnement, le rapport de M. Page sur son plan d'action. J'ai immédiatement communiqué avec mon greffier pour lui demander de distribuer le rapport à tous les membres du comité, ce qui a été fait, à ma connaissance. Je dois dire que je n'étais pas du tout impressionnée par la façon dont j'ai reçu le rapport, mais cela n'a rien à voir avec la question; c'est juste qu'à mon avis, un peu de courtoisie ne nous ferait pas de tort.

Quoi qu'il en soit, nous avons le rapport — sa réponse au plan d'action. Je crois que la prochaine étape, mis à part la réunion avec les Présidents qui est prévue pour le 20 octobre, c'est d'organiser une réunion avec M. Page. Je laisse cela entre les mains de ceux qui assisteront à la réunion. Sachez que je m'en remets à vous. Si, lors de la réunion du 20 octobre, vous estimez qu'il faudrait tenir une réunion le 22 octobre, n'hésitez surtout pas à le faire.

Monsieur Christopherson.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Merci, madame la présidente.

Pouvez-vous nous donner une idée d'où nous en sommes actuellement pour ce qui est du BCP et de son travail? J'essaie de déterminer dans quelle mesure nous sommes en présence d'une crise, par opposition à un problème. Une crise, à mon avis, signifierait qu'il y a eu un arrêt du travail au BCP pour une raison quelconque. Un problème signifierait plutôt que le travail a été fait mais qu'il reste des points à régler, qu'il s'agisse de la distribution des fonds ou des procédures de reddition de comptes. Pouvez-vous nous dire si nous avons un problème à gérer ou une crise?

La coprésidente (La sénatrice Sharon Carstairs): Je crois que nous avons un problème à gérer pour l'instant. J'ai parlé avec le bibliothécaire en chef, et il m'a rassuré qu'il veillerait à ce que des fonds soient disponibles, à la rigueur pendant le prochain mois. Je crois que tout va bien de ce côté-là.

Par contre, nous avons effectivement une crise si nous tenons compte du processus régulier pour le budget supplémentaire des dépenses. Celui-ci est d'habitude soumis au Conseil du Trésor, au plus tard, le 30 septembre. Nous sommes maintenant le 8 octobre, et aucun budget supplémentaire des dépenses n'a été proposé par les bureaux des Présidents. Sachez que le Président Kinsella estime ne pas pouvoir aller de l'avant sans que le comité donne l'assurance que le directeur parlementaire du budget a répondu aux attentes énoncées dans notre rapport.

• (1310)

M. David Christopherson: Je vois.

Pour ce qui est de l'échéancier, je suis conscient de la date limite du 30 septembre. Bien entendu, en cas de consentement unanime, les comités parlementaires peuvent faire ce qu'ils veulent — à supposer que cela nous est permis. Y a-t-il une autre option concernant le délai...? Peut-être que M. Bélanger en est au courant, à titre d'ancien ministre. Y a-t-il un scénario coulé dans le béton si nous dépassons une certaine date, c'est-à-dire une situation qui nous empêcherait de régler le problème même si nous sommes d'accord à l'unanimité? Ou bien, pouvons-nous faire avancer ce dossier, en tant que parlementaires, comme nous le jugeons approprié, tant et aussi longtemps que nous avons l'unanimité?

La coprésidente (La sénatrice Sharon Carstairs): J'ai, moi aussi, déjà été ministre. Le Conseil du Trésor a un certain degré de flexibilité, et je crois que c'est la meilleure explication que je puisse vous donner. Toutefois, à un moment donné, nous avons une date limite à respecter parce que les documents doivent être imprimés et soumis au Parlement avant la relâche du temps des Fêtes. Il y a donc manifestement une date limite. Ce n'est pas pour tout de suite, à condition que le Conseil du Trésor soit disposé à être flexible.

Mais nous devons organiser cette réunion avec les Présidents. Nous devons connaître leur avis sur les prochaines étapes à suivre parce que nous avons préparé ce rapport pour eux. C'était à leur demande. Ils sont habilités par la loi à diriger les activités de la Bibliothèque du Parlement, plus particulièrement le directeur parlementaire du budget. Voilà pourquoi je pense que la réunion prévue pour le 20 est cruciale, et la réunion suivante pourrait l'être tout autant.

Monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Madame la présidente, j'ai manqué cette partie, et j'en suis désolé. La réunion du 20 est-elle pour le comité de direction?

La coprésidente (La sénatrice Sharon Carstairs): C'est pour n'importe quel membre du comité de direction qui souhaite y assister.

Maintenant, je dois me rendre au Sénat parce que je suis la première sur la liste des intervenants cet après-midi.

Je suis maintenant prête à recevoir une motion du sénateur Stratton.

L'hon. Terrance Stratton: Je propose que la présidente lève la séance.

Des voix: D'accord.

La coprésidente (La sénatrice Sharon Carstairs): Merci.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>